

CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT D'OUVRIERS POLYVALENTS (H/F/X) - À TEMPS PLEIN - À TITRE CONTRACTUEL - NIVEAU E2 - POUR LA VILLE D'AUBANGE



Conditions de recrutement

- être belge ou ressortissant ou non de l'Union européenne. Les ressortissants hors de l'Union européenne, restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des agents étrangers applicable en Région wallonne ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;

- être âgé de 18 ans au moins ;
 - être titulaire du permis de conduire B ;
 - pas de diplôme exigé.
- Toutes les conditions précitées doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.
- satisfaire à l'examen de recrutement prescrit consistant en une épreuve orale se présentant sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission.

Seuls les candidats qui ont réussi l'épreuve précédente sont invités à participer à la suivante. Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus.

Dès après le recrutement, il sera procédé à la constitution d'une réserve de recrutement valable pendant 2 ans et reprenant tous les candidats ayant satisfait aux examens mais non retenus dans un premier temps.



Descriptif de fonction

L'ouvrier polyvalent sera capable de gérer le matériel et les matériaux. Il sera capable de réaliser des travaux d'entretien/maintenance des bâtiments, effectuer des travaux simples de menuiserie, plomberie, carrelage, peinture,...



Rôles et tâches

En tant qu'ouvrier polyvalent, l'agent sera notamment capable de :

- Gérer le matériel et les matériaux :
 - nettoyer, ranger le matériel, les équipements et les locaux,
 - prendre soin des outils et de leur tenue en état de marche ;
- Réaliser les travaux :
 - assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures et/ou des bâtiments ;
 - travaux simples de menuiserie, de plomberie, d'électricité, de carrelage, de plafonnage, de maçonnerie, de voirie, de peinture et d'entretien de jardins (tonte, taille, etc.) ;
 - veiller à la propreté du travail et nettoyer le chantier à l'issue du travail ;
 - assurer le rôle de garde intempéries ;
 - appliquer rigoureusement les règles de sécurité afin de veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses collègues et des usagers.



Compétences

- Avoir une excellente condition physique (pour porter, creuser...),
- appliquer rigoureusement les règles en matière de bien-être au travail et de sécurité,
- respecter la déontologie et l'éthique,
- appliquer la réglementation et les procédures en vigueur dans l'institution,
- être capable de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions,
- faire preuve de flexibilité.



Conditions de travail

- Maximum 38 heures/semaine, temps plein
- Barème E2 : min. 14.133,53 € - max. 16.599,85 € - soit indexés au
- 01/03/2026 : min 30.594,85 € - max 35.933,69 € (montants annuels bruts pour un temps plein)
- Avantages : chèques-repas (8 €/ jour presté), 27 jours de congés, pécule de vacances et allocation de fin d'année, pension du deuxième pilier



Dossier de candidature

A adresser sous pli recommandé - 22, rue Haute à 6791 ATHUS
A déposer contre accusé de réception au service du personnel - 38, rue Haute à 6791 ATHUS
A envoyer par mail au service du personnel de la Ville d'AUBANGE - job@aubange.be

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du permis de conduire B ;
- extrait de casier judiciaire (modèle de base : 595) daté de moins de 3 mois ;
- copie du permis de séjour, le cas échéant ;
- document(s) d'aide à l'emploi, le cas échéant.

Renseignements : Service du personnel
063/38.09.58 – 063/38.09.59 – 063/43.03.22

**Date limite de candidature :
le 9 septembre 2026 au plus tard**

Ville d'AUBANGE, le 20 août 2026
Par le Conseil,

Le Directeur général f.f.,
(s) GOIRE V.

Le Bourgmestre,
(s) KINARD F

